

pouvoir central lorsque la Députation des Etats, dépassant ses pouvoirs, adopta le point de vue du roi et défendit le 13. 11. 1827 aux meuniers d'accepter un salaire autre qu'en numéraire. La discussion de cette question si épineuse fut mise à profit pour proposer la fixation d'un taux « au delà duquel le salaire du meunier ne puisse être porté, quelqu'élevé que puisse être le prix des céréales servant à la panification ».

« Pierre Hastert fils » s'associa aux autres meuniers du « Grund » et du « Päfendall » pour adresser aux Etats une pétition lue au cours de la séance du 9. 7. 1828 et dans laquelle il est demandé que les deux faubourgs « soient admis à l'abonnement du droit de mouture comme les parties foraines de la ville ». La pétition ayant été renvoyée à la Députation des Etats « pour agir comme de droit », nous ignorons la suite qui lui fut donnée. (48)

Toujours est-il que les époux Hastert-Krips trouvèrent l'occasion d'augmenter considérablement leur patrimoine, à en juger d'après les acquisitions d'immeubles qu'ils firent à partir de 1824.

En 1825 la « Bissermillen » même appartenait au père Hastert III qui, suivant l'inscription cadastrale N° 250 section C, se disait d'ailleurs toujours « traiteur ».

Au cours de cette année Hastert-Krips acquit l'ancienne tannerie EYDT-KRAU sise au pied du « Brédewé », pour y installer une remise et une écurie (aujourd'hui fontaine publique). La même année il devint propriétaire de la belle maison BEVING construite en forme de fer à cheval, face à la « Bissermillen », et habitée de 1787 à 1793 par le « prince bossu » Frédéric-Auguste d'Anhalt-Zerbst.

Du 15. 9. 1824 date l'acquisition de l'ancienne brasserie MOLTOR. La même année Hastert achète la maison faisant le coin de la rue de Munster côté gauche quand on vient du pont. L'abbé REUTER suppose que cet immeuble était la maison natale de M.-L. SCHROBILGEN. L'administration reprit la maison en 1934 pour la faire démolir.^{o)}

En 1825, la distillerie ayant appartenu successivement aux pharmaciens COUTURIER et ROTHERMEL (49) passa aux mains de Hastert. C'est au coin de cette maison que le nouveau propriétaire fit placer la statuette de Napoléon, au sujet de laquelle Nicolas RIES rapporte les détails suivants :

« La statuette devint l'objet d'un véritable culte. Trois fois par an, pour commémorer la naissance et la mort de Napoléon et la journée d'Austerlitz, cette statuette était vêtue d'un somptueux uniforme et encadrée de fleurs. En 1867, des soldats en goguette de la garnison allemande brisèrent en mille morceaux cette statue en plâtre, qui fut bientôt remplacée par une statue d'airain que le petit-fils (!) du soldat de Napoléon fit fondre à l'usine N. Metz sur le modèle d'une statue figu-

^{o)} Au Cadastre nous avons constaté que Hastert était devenu propriétaire, entre 1850 et 1855, d'une maison et cour sises rue du Pont, inscrites sous le N° global 122/139, sect. C.